



Bail précaire et bail commercial

Par **ARTHUR90**, le **30/04/2016** à **00:05**

Bonjour Maître,

Le 1/1/2013, j'ai signé un bail précaire d'un an avec mon propriétaire. D'un commun accord VERBAL, nous l'avons reconduit jusqu'au 31/12/2014. En décembre 2014, nous avons convenu VERBALEMENT (sans témoin) que nous partions pour un 3/6/9 MAIS nous n'avons toujours RIEN signé à ce jour. Depuis le 1/1/2015, je continue de payer mes loyers comme si de rien n'était. La seule différence avec les termes du bail précaire est que nous avons convenu que je ne paierai plus les impôts fonciers (moyen de réduire les charges pour moi).

Je viens de trouver un nouveau magasin qui me convient mieux.

Comment puis-je signifier à mon propriétaire mon départ et à partir de quand pourrais-je quitter les lieux ?